

d'institutrices inscrits actuellement au fonds de pension, mais il est à présumer qu'il n'a guère augmenté depuis 1857; la modicité des pensions accordées n'est guère propre à les porter à contribuer à un fonds qui menace de ne procurer que des secours qui ne seront bientôt que nominaux.

L'honorable Surintendant s'est plaint à diverses reprises du peu d'empressement que mettent les instituteurs à contribuer à cette caisse de secours : ce n'est pas sans quelque raison ; néanmoins, cette négligence a quelque excuse.

Pour rendre ce fonds de pension vraiment utile, pour le rendre digne de la confiance des instituteurs, afin que ceux qui sont déjà inscrits à ce fonds n'aient pas à regretter les sacrifices qu'ils ont faits, si l'on veut atteindre le but qu'on a eu en vue en l'établissant, il faut, 1<sup>o</sup>. que le fonds soit suffisamment subsidié par le gouvernement pour assurer à chaque instituteur devenu vieux ou infirme le *maximum* de la loi actuelle, et que ce *maximum* devienne ainsi le *minimum*. 2<sup>o</sup>. que la pension accordée à l'instituteur pendant sa maladie soit continuée, après sa mort, à sa femme ou à ses enfants.

Pour cela, il faut deux fonds distincts : 1<sup>o</sup>. celui des instituteurs et des institutrices malades, vieux ou infirmes ; 2<sup>o</sup>. celui des instituteurs mariés qui veulent assurer l'avenir de leur famille : les instituteurs mariés ayant ainsi une double prime à payer.

Au premier, qui existe déjà, comme nous l'avons vu, il faut une augmentation d'au moins £1000 annuellement ; au second, un secours annuel de £1000, du gouvernement ; en tout, une augmentation annuelle de £2000 ; somme considérable, si nous envisageons l'état actuel des finances du pays, mais qui serait d'un résultat immense pour les progrès de l'éducation.

Que le gouvernement établisse ainsi une caisse d'épargnes sur ce pied, et tous les instituteurs s'empresseront d'assurer leur avenir et celui de leur famille. Une somme de £2500 accordée chaque année serait suffisante pour rassurer l'instituteur contre le besoin.

Outre l'avantage matériel, pour l'instituteur, d'une bonne caisse, il y a encore à considérer les avantages qui en résulteraient pour l'éducation généralement ; ce serait un moyen de retenir dans l'enseignement un bon nombre de bons sujets, qui, effrayés par la triste perspective qu'ils ont devant eux, sont prêts à désertir les rangs dès qu'une occasion favorable viendra s'offrir à eux.

Le gouvernement a établi des Ecoles Normales d'où sortent chaque année des jeunes gens animés du meilleur désir de servir leur patrie en instruisant la jeunesse ; mais n'est-il pas à craindre que beaucoup d'entre eux, dégoûtés par le peu d'avenir qui s'offre à eux, laissent leur

état, et rendent inutiles pour l'enseignement les sacrifices que le gouvernement a faits dans ce but.

Le soutien d'une bonne caisse d'épargnes par le gouvernement est encore un acte de justice, parce que celui qui consacre sa vie, qui use sa santé, qui abrège souvent ses jours au service de la patrie, a droit de recevoir d'elle du secours lorsqu'il n'est plus en état de travailler.

Espérons donc que cette question si importante pour l'instituteur va recevoir toute la considération de la législature, et qu'enfin nous verrons luire pour la classe enseignante, des jours moins sombres, des jours plus sercins.

## ALMANACH POLITIQUE.

### AMÉRIQUE.

*Canada.*—Le *Morning Chronicle* annonçait il y a quelque temps que Lord Monck doit bientôt partir pour l'Angleterre, et qu'il ne reviendra probablement plus en Canada.

M. Chaffers, candidat du ministère, a été élu unanimement Conseiller Législatif pour le collège électoral de Rougemont, en remplacement de l'hon. L. A. Dessaulles, appelé à d'autres fonctions.

L'élection du comté de South-Leeds a porté à l'Assemblée Législative M. Jones par une majorité de 75 voix.

*Etats du Nord.*—Le congrès de Washington est sur le point, paraît-il, de prendre des mesures pour donner avis de l'abrogation du traité de réciprocité avec le Canada.

D'après le *World* de New-York le gouvernement américain aurait encore reçu des informations relativement à une nouvelle attaque sur l'île Johnson,—attaque que complèteraient les Confédérés réfugiés en Canada.

On dit que le Nord ne tolérera point et reconnaîtra encore moins la nouvelle monarchie que l'on se propose d'établir au Mexique.

*Etats du Sud.*—Les journaux de Richmond rapportent que le Congrès a passé un bill qui soumet à la conscription tous ceux qui jusqu'à présent ont fourni des remplaçants.

Le siège de Charleston est temporairement suspendu. Cette ville n'a plus à souffrir que du feu des batteries fédérales de l'île Morris, où l'on a laissé une force suffisante pour manœuvrer les canons et défendre le fort.

Le président des Etats Confédérés, Jeff. Davis, a promis, paraît-il, de reconnaître